



## fausse et calomnieuses attestation

Par **buse**, le **08/06/2019** à **10:24**

Bonjour,

Mes voisins ont établi une fausse et calomnieuse attestation pour soutenir un autre voisin.

Le litige qui nous opposait était d'ordre d'urbanisme.

Les fausses attestations ont portées gravement atteinte à mon honneur.

J'ai déposé plainte auprès du doyen des Juges d'instruction.

Cette plainte va t-elle aboutir en sachant que ces attestations n'étaient pas manuscrites, mais signées et accompagnées de cartes d'identité ?

Que risquent les auteur de ces fausses attestations calomnieuses remises en justice ?

De mon côté, j'ai de VRAIES attestations de personnes attestant qu'il leur a été demandé d'établir des faux à mon encontre (notamment à 1 officier de PJ).

Merci de votre réponse.